

**Agence de NIORT**

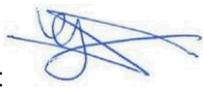
493, avenue de Paris
 79000 NIORT
 Tél. : 05.49.09.97.30
 Fax : 05.49.09.97.39
 E-mail :
construction.niort@socotec.com

Rapport de diagnostic des voiries

Accessibilité aux personnes handicapées



Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso

Commune	ST-JEAN D'ANGELY	N° de l'affaire : 1903216C0000052
		Référence du rapport : 216C0/19/2893
Demandeur	Commune de ST-JEAN D'ANGELY	Date de la visite : 05/07/2019
Auteur du rapport	Nom : Ludovic GOUZY Signature : 	Date du rapport : 26/08/2019

SOMMAIRE

Synthèse	3
A - Etat actuel de l'accessibilité des zones diagnostiquées	4
B – Synthèse budgétaire selon le classement des zones	4
C – Synthèse budgétaire par priorité de travaux	4
D – Bilan : appréciation qualitative des facteurs d'accessibilité	5
E – Présentation graphique de l'accessibilité des voiries de la commune	5
1 - Objet de la mission	6
2 - Déroulement de l'intervention	6
3 - Caractéristiques de la commune	7
4 - Accessibilité des zones	8
5 - Résultats détaillés des investigations	12
5.1 Cheminement 1	12
5.2 Cheminement 2	45
5.3 Cheminement 3	67
ANNEXE : signalétique et feux tricolores	87
Annexe 1 : signalétique	87
Annexe 2 : feux de circulation permanents	88

*

**

Synthèse

Dans le cadre de l'élaboration du plan de mise en accessibilité des voiries de la commune, un diagnostic de l'accessibilité des voiries aux personnes handicapées a été réalisé.

Il a porté sur le périmètre de voies sélectionnées en concertation avec les représentants de la commune, à savoir:

- Cheminement 1:

Avenue du Port
Boulevard Joseph Lair
Faubourg d'Aunis
Place du Marché
Place François Mitterand
Place Paille avec percée de l'office du tourisme
Rue Coybo
Rue de l'Ancienne Poste
Rue de l'Hôtel de Ville
Rue des Jacobins
Rue Elysée Loustalot (Ecole/collège Ste-Sophie)
Rue Gambetta
Rue Regnaud

- Cheminement 2 :

Accès BMX,
Avenue Jean Moulin
Chemin des Protestants
Rue Ausone
Rue de Fontorbe
Rue du Coi
Rue du Pr Georges Texier
Rue du Souvenir Français
Rue Elysée Loustalot (partie haute)

- Cheminement 3 :

Allée d'Aussy
Avenue Aristide Briand
Avenue du Général Leclerc
Champ de Foire
Place de l'Hôtel de Ville
Rue du Palais
Rue Laurent Tourneur
Rue Tivoli + palais de justice

Les tableaux suivants en présentent une synthèse classée selon les critères ci-après :

- Niveau d'accessibilité actuel de la commune
- Synthèse budgétaire des coûts de mise en accessibilité des zones selon leur classement
- Synthèse budgétaire par priorité de travaux

Une appréciation générale des facteurs impactant la mise en accessibilité de la commune est ensuite proposée.

A - Etat actuel de l'accessibilité des zones diagnostiquées

Quartier ou zone	Nombre de rues ou places	Linéaire des rues			
Secteur Mairie / Hôpital / Abbaye royale	13	2095	0	6	7
Secteur Cimetière / Collège-Lycée / Equipement sportifs	9	1840	0	2	7
Secteur Mairie / Champ de Foire / Gare	8	1720	1	2	5
Total			1	10	19



Rue conforme



Rue non conforme mais praticable, pouvant présenter un risque non lié à la circulation des véhicules



Rue non conforme et impraticable, ou présentant un risque lié à la circulation des véhicules

B – Synthèse budgétaire selon le classement des zones

Quartier ou zone	Coûts de mise en accessibilité des zones selon leur classement (k€ HT)
Secteur Mairie / Hôpital / Abbaye royale	196
Secteur Cimetière / Collège-Lycée / Equipement sportifs	277
Secteur Mairie / Champ de Foire / Gare	331
Total	804

C – Synthèse budgétaire par priorité de travaux

Quartier ou zone	Coûts de mise en accessibilité par priorité de travaux (k€ HT)			
	P1	P2	P3	Total
Secteur Mairie / Hôpital / Abbaye royale	145	42	9	196
Secteur Cimetière / Collège-Lycée / Equipement sportifs	85	128	64	277
Secteur Mairie / Champ de Foire / Gare	99	134	98	331
Total	329	304	171	804

Légende :

- P1: Travaux à programmer à court terme
- P2: Travaux à programmer à moyen terme
- P3: Travaux à programmer à long terme

D – Bilan : appréciation qualitative des facteurs d'accessibilité

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> - Présence de cheminements refait récemment, entièrement accessible - Présence de zones de rencontre - Présence de places adaptées correctement réparties sur le territoire examiné 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilier urbain gênant ou bloquant les cheminements - Cheminements en devers - Traversées de voies à équiper

E – Présentation graphique de l'accessibilité des voiries de la commune



Rue conforme



Rue non conforme mais praticable, pouvant présenter un risque non lié à la circulation des véhicules



Rue non conforme et impraticable, ou présentant un risque lié à la circulation des véhicules

1 - Objet de la mission

La mission confiée à SOCOTEC comporte les éléments suivants :

- Sélectionner les voiries à diagnostiquer selon les critères convenus avec le client ;
- Effectuer une visite sur site pour relever les écarts entre les conditions actuelles d'accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune aux personnes handicapées, et les obligations réglementaires en vigueur (hors signalétique et feux tricolores, qui font l'objet d'un traitement générique en annexe du présent rapport),
- Préconiser les travaux permettant à la commune de respecter ces obligations,
- Evaluation du coût hors taxes de ces travaux ;
- Classer les travaux par priorité d'action.

Contexte réglementaire :

Les avis de SOCOTEC ont pour référentiel l'arrêté du 15/01/2007 définissant les dispositions minimales à mettre en œuvre sur les voiries et espaces publics de la commune pour assurer leur accessibilité aux personnes handicapées.

Suite à donner au rapport :

Les communes ou établissements publics de coopération intercommunale doivent établir un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics avant le 23 décembre 2009.

Ce plan doit préciser les conditions et délais de réalisation des équipements et aménagements prévus.

Certains travaux peuvent cependant faire l'objet d'une dérogation s'ils présentent des impossibilités techniques.

Ces dérogations doivent faire l'objet d'une demande au préfet sous la forme d'un dossier en trois exemplaires comprenant tous les plans et documents justifiant cette demande. En l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de réception, l'avis demandé est réputé favorable.

2 - Déroulement de l'intervention

- **Examen documentaire** : préalablement à la visite sur site, SOCOTEC effectue un examen des documents mis à sa disposition tels que définis dans le contrat (descriptifs, plan de déplacement urbain, du plan local de déplacement, du plan de zonage des emplacements réservés, ...)
- **Paramétrage** : Sélection des zones géographiques et voies à expertiser en fonction de la méthodologie définie, et mise au point des modes de classement des zones et de priorisation des travaux.
- **Visite** : lors de la visite, les écarts entre l'état existant et les obligations réglementaires sont relevés, des préconisations de solutions sont proposées.
- **Rendu** : le diagnostic se concrétise par l'établissement du présent rapport

Rappel : Les avis de SOCOTEC sont formulés sur la base d'un examen visuel des ouvrages visibles et visitables : aucun démontage, sondage ou essai destructif n'a été réalisé.

Nota : les coûts des préconisations de travaux sont estimatifs, et servent de base à l'élaboration du plan de mise en accessibilité des voiries. Ils devront être complétés avant la réalisation des travaux.

Documents examinés pour la visite

3 - Caractéristiques de la commune

DENOMINATION ET LOCALISATION

ST-JEAN D'ANGELY

Région : NOUVELLE AQUITAINE

Département : CHARENTE-MARITIME

Code postal : 17400

ETENDUE

Superficie : 18.78 km²

Nombre d'habitants : 7066

Km voiries diagnostiquées : 5, 655

ERP SITUES SUR LA COMMUNE

Etablissements principaux : Mairie, palais de justice, collèges, lycée, écoles, hôpital, gare, musée, stade, salle EDEN, piste BMX, commerces,...

TRANSPORTS PUBLICS PRESENTS DANS LA COMMUNE

Gare SNCF

Transport NOUVELLE AQUITAINE

AUTRES INFORMATIONS

4 - Accessibilité des zones

Zone : Cheminement 1, Secteur Mairie / Hôpital / Abbaye royale

Principaux ERP:

Mairie, EDEN, abbaye royale office du tourisme, nombreux commerces, marché, hôpital,...

Transport NOUVELLE AQUITAINE

Constats

Rue ou portion de rue	Dispositions conformes ou Sans Objet	Dispositions défectueuses	Dérogations possibles	Classement			Montant des travaux (k€)
							
Avenue du Port	escaliers stationnement arrêts de transports	Cheminelements traversées	non			X	12
Boulevard Joseph Lair	stationnement	cheminelements traversées escaliers arrêts de transports	non			X	42
Faubourg d'Aunis	escaliers arrêts de transports	Cheminelements traversées stationnement	non		X		10
Place du Marché	cheminelements traversées escaliers arrêts de transports	stationnement	non		X		2
Place François Mitterrand	Cheminelements escaliers stationnement arrêts de transports	traversées	non			X	8
Place Paille avec percée de l'office du tourisme	traversées arrêts de transports	Cheminelements escaliers stationnement	non		X		5
Rue Coybo	traversées escaliers stationnement arrêts de transports	cheminelements	non			X	2
Rue de l'Ancienne Poste	traversées escaliers stationnement arrêts de transports	cheminelements	non		X		2
Rue de l'Hôtel de Ville	stationnement escaliers arrêts de transports	cheminelements traversées	non		X		4
Rue des Jacobins	traversées escaliers arrêts de transports	cheminelements stationnement	non		X		6
Rue Elysée Loustalot (Ecole/collège Ste-Sophie)	stationnement escaliers arrêts de transports	cheminelements traversées	non			X	55

Légende du classement des zones

Type 1 Zones agglomérées de Vasles

AR PREFECTURE

017-211703475-20190926-2019_09_D13-DE

Regu le 30/09/2019

Diagnostic technique – Commune de ST-JEAN D'ANGELY

Référence :

216C0/19/2893



Rue Gambetta	escaliers arrêts de transports	Chemine- ments traversées stationnement	non			X	28
Rue Regnaud	escaliers arrêts de transports	Chemine- ments traversées stationnement	non			X	20
Coût total des voiries examinées							196

Légende du classement des zones

Type 1 Zones agglomérées de Vasles

Zone : Cheminement 2, Secteur Cimetière / Collège-Lycée / Equipement sportifs

Principaux ERP: Collège, lycée, stade BMX, cimetière,...

Transport NOUVELLE AQUITAINE

Constats

Rue ou portion de rue	Dispositions conformes ou SO	Dispositions défectueuses	Dérogations possibles	Classement			Montant des travaux (k€)
							
Accès BMX,	traversées escaliers stationnement arrêts de transports	cheminements	non		X		10
Avenue Jean Moulin	escaliers arrêts de transports	Cheminements traversées stationnement	non			X	56
Chemin des Protestants	traversées escaliers arrêts de transports	cheminements stationnement	non			X	27
Rue Ausone	stationnement escaliers arrêts de transports	cheminements traversées	oui			X	19
Rue de Fontorbe	stationnement escaliers arrêts de transports	cheminements traversées	oui			X	20
Rue du Coi	stationnement escaliers	cheminements traversées arrêts de transports	non			X	35
Rue du Pr Georges Texier	escaliers arrêts de transports	Cheminements traversées stationnement	non		X		25
Rue du Souvenir Français	escaliers arrêts de transports	Cheminements traversées stationnement	non			X	37
Rue Elysée Loustalot (partie haute)	stationnement escaliers arrêts de transports	cheminements traversées	non			X	48
Coût total des voiries examinées							277

Légende du classement des zones

Type 1 Zones agglomérées de Vasles

Zone : Cheminement 3, Secteur Mairie / Champ de Foire / Gare

Principaux ERP: Palais de justice, nombreux commerces, Champ de Foire, Gare,...

Gare SNCF

Transport NOUVELLE AQUITAINE

Constats

Rue ou portion de rue	Dispositions conformes ou SO	Dispositions défectueuses	Dérogations possibles	Classement			Montant des travaux (k€)
							
Allée d'Aussy	traversées escaliers stationnement arrêts de transports	cheminements	non		X		2
Avenue Aristide Briand	escaliers	Cheminements traversées stationnement arrêts de transports	non			X	95
Avenue du Général Leclerc	escaliers arrêts de transports	Cheminements traversées stationnement	non			X	71
Champ de Foire	escaliers arrêts de transports	Cheminements traversées stationnement	non		X		14
Place de l'Hôtel de Ville	escaliers arrêts de transports	Cheminements traversées stationnement	non		X		15
Rue du Palais	traversées escaliers stationnement arrêts de transports	cheminements	non			X	6
Rue Laurent Tourneur	stationnement escaliers arrêts de transports	cheminements traversées	non			X	118
Rue Tivoli + palais de justice	stationnement escaliers arrêts de transports	cheminements traversées	non			X	10
Coût total des voiries examinées							331

Légende du classement des zones

Type 1 Zones agglomérées de Vasles

5 - Résultats détaillés des investigations

5.1 Cheminement 1

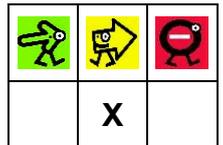
5.1.1 – Rue de l'Hôtel de ville / Cheminement 1

➤ CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
120 ml	- 1 traversée de voie non conforme - présence de 4 grilles d'avaloir avec fentes > 2 cm



Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
		4			1			



➤ PISTES D'ACTION

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Prévoir le remplacement des grilles d'avaloir	P1	2
Traversées	Mettre en conformité la traversée de voie et ménager un passage de 1.40 ml face à celle-ci	P1	2
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports			0
Total			4

➤ DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Reportage Photographique

Photo 1



Traversée de voie sans bandes podotactiles ni abaissé sur un côté (cheminement encombré de ce côté)

Photo 2



Rue en zone de rencontre : grille avec fentes > à 2 cm de large

Photo 3



Idem

Photo 4



Idem

Photo 5



Idem

Légende des entraves

A1	Cheminevements : Largeur	A4	Cheminevements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminevements : Pente	A5	Cheminevements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminevements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

5.1.2 – Place du Marché / Cheminement 1

➤ CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de stationnement PMR côté rue de l'Hôtel de Ville - Stationnement non matérialisé au sol côté opposé



Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
							1	

		
	X	

➤ PISTES D'ACTION

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements			0
Traversées			0
Escaliers			0
Stationnements	Matérialiser au moins une place de stationnement PMR côté rue de l'Hôtel de Ville et mettre en conformité celle située de l'autre côté	P1	2
Arrêts de transports			0
Total			2

➤ DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

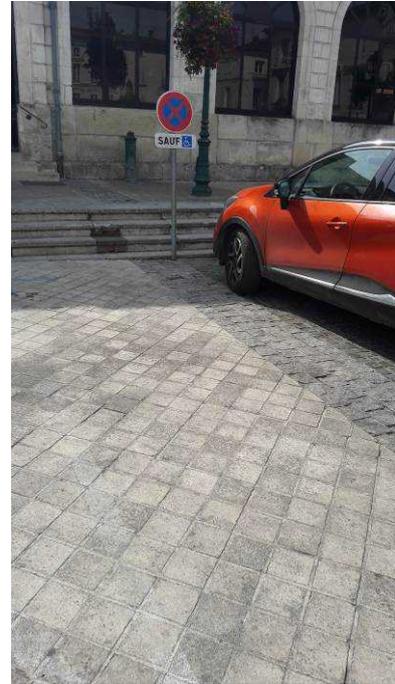
Reportage Photographique

Photo 1



Absence de place PMR de ce côté de la place

Photo 2



Place PMR non matérialisée au sol

Légende des entraves

A1	Cheminevements : Largeur	A4	Cheminevements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminevements : Pente	A5	Cheminevements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminevements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

5.1.3 – Place F. Mitterrand / Cheminement 1

➤ CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
	<ul style="list-style-type: none"> - 5 traversées de voie non conformes - 2 places de stationnement PMR de largeur < à 3.30 ml



Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité

A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
					5		2	

		
		X

➤ PISTES D'ACTION

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements			0
Traversées	Mettre en conformité les 5 traversées : <ul style="list-style-type: none"> - Simple ajout de bandes podotactiles pour 2 - Ajout d'une bande + aménagement du cheminement pour 2 - Création de la traversée avec abaissés + bandes pour 1 	P1	8
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports			0
Total			8

➤ DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves

A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Reportage Photographique

Photo 1



Traversée de voie sans bande podotactile d'un côté
(cheminement encombré de l'autre)

Photo 2



Traversée de parking non matérialisée

Photo 3



Traversée de voie sans bande podotactile d'un côté
(cheminement réduit à moins de 90 cm par ailleurs)

Photo 4



Traversée de voie sans bandes podotactiles

Photo 5



Places de stationnement PMR de largeur < à 3.30 ml

Photo 6



Traversée de voie sans bandes podotactiles

Légende des entraves

A1 Cheminements : Largeur

A2 Cheminements : Pente

A3 Cheminements : Obstacles

A4 Cheminements : Dévers

A5 Cheminements : Sol

B Traversées de voies

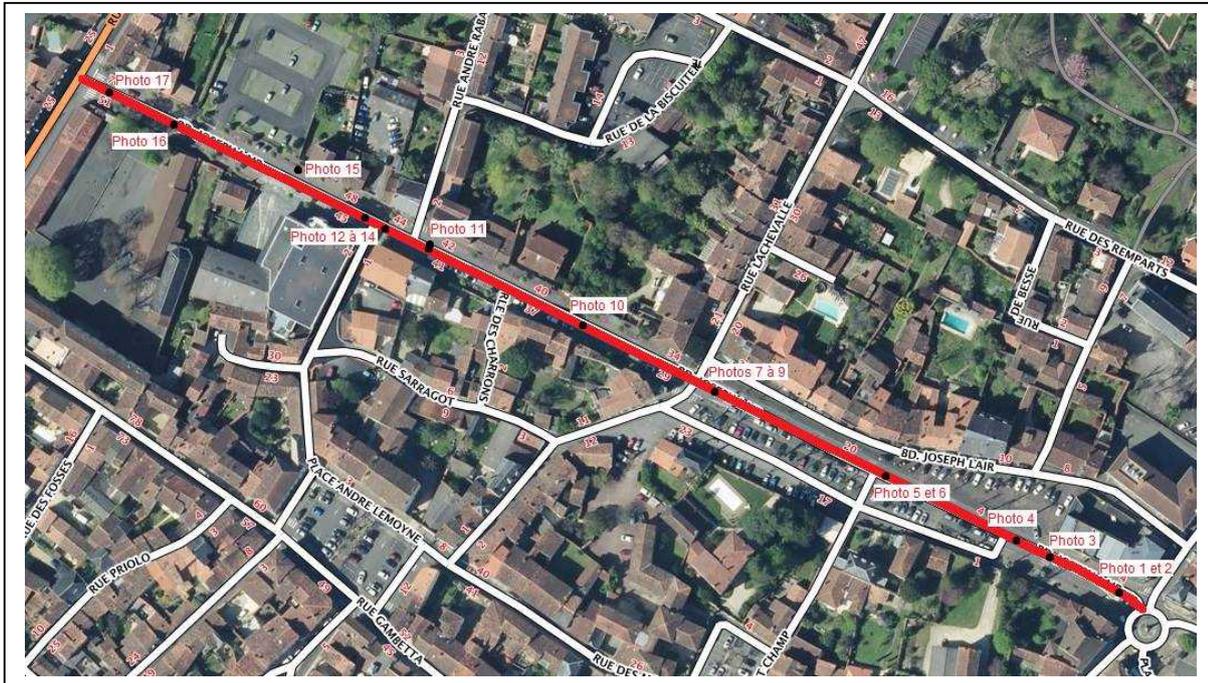
C Escaliers

D Stationnements

E Arrêts de transports

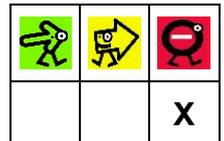
5.1.4 – Boulevard J. Lair / Cheminement 1

➤ CONSTAT



Longueur de la rue	Commentaires
440 ml	<ul style="list-style-type: none"> - 12 traversées de voie non conformes (+ 1 demandant une légère adaptation à la salle EDEN) - 2 arrêts de transports sans aménagements particuliers - 3 poteaux (panneaux, éclairage) gênant particulièrement le cheminement - 1 escalier depuis parking non conforme

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
		3			12	1		2



➤ PISTES D'ACTION

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminelements	Déplacer les mâts ou panneaux gênant le cheminement	P2	6
Traversées	Mettre en conformité les 12 traversées (le carrefour à 4 traversées pourra constituer un plateau surélevé formant ralentisseur par exemple)	P2	20
Escaliers	Mettre en conformité l'escalier du parking EDEN	P2	2
Stationnements			0
Arrêts de transports	Prévoir l'aménagement adapté de l'arrêt pour accès aux bus à tous avec les partenaires du service.	P2	14
Total			42

Légende des entraves					
A1	Cheminelements : Largeur	A4	Cheminelements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminelements : Pente	A5	Cheminelements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminelements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Reportage Photographique

Photo 1



Traversée de voie sans bandes podotactiles

Photo 2



Pas de remarques particulières sur le cheminement courant

Photo 3



Traversée de voie sans bandes podotactiles, avec abaissés > à 2 cm, arrêt de transport sans informations particulières, ni aménagement du quai

Photo 4



Panneau gênant le cheminement

Photo 5



Une traversée non matérialisée, l'autre sans abaissés ni bandes podotactiles

Photo 6



Voir ci-avant

Légende des entraves

A1	Cheminevements : Largeur	A4	Cheminevements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminevements : Pente	A5	Cheminevements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminevements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Photo 7



Carrefour avec 4 traversées sans abaissés conformes, ni bandes podotactiles

Photo 8



Voir photo 7

Photo 9



Voir photo 7

Photo 10



Pas de remarques particulières

Photo 11



Traversée sans abaissés ni bandes podotactiles, avec poteaux au milieu

Photo 12



Traversée sans abaissés ni bandes podotactiles

Légende des entraves

A1	Cheminevements : Largeur	A4	Cheminevements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminevements : Pente	A5	Cheminevements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminevements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Photo 13



bande podotactile non parallèle à la traversée, sans guide tactile

Photo 14



Arrêt de transport non aménagé

Photo 15



Escalier avec premier et dernier nez-de-marche non contrasté, mains courantes non prolongées entre 0.80 et 1.00 ml de haut

Photo 16



Traversée de voie sans bandes podotactiles, absence d'abaissé sur un côté

Photo 17



Traversée sans abaissés ni bandes podotactiles

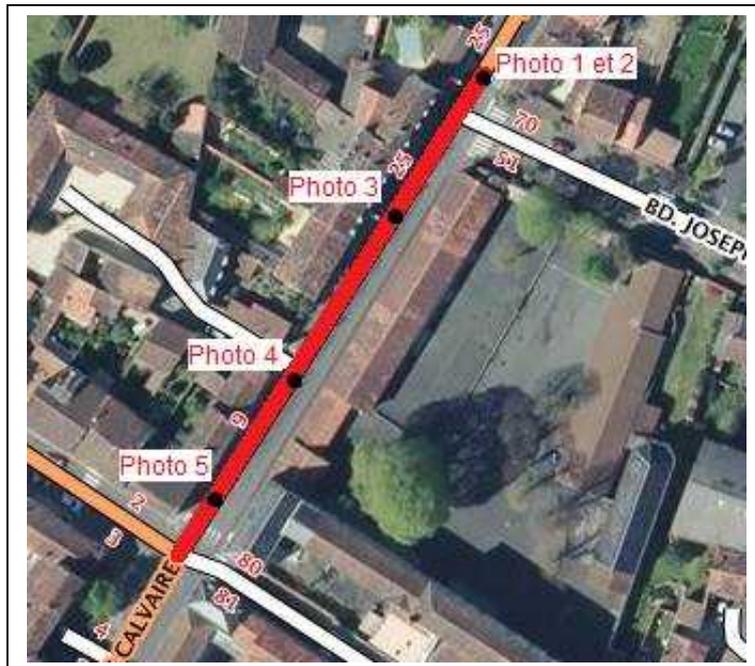
Légende des entraves

A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

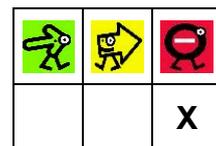
5.1.5 – Rue Elysée Loustalot (zone Ecole / collège privé) / Cheminement 1

➤ CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
110 ml	- Cheminement en devers > à 2%, réduit à moins de 1.20 voire 0.90 ml par 3 poteaux électriques - 2 traversées non conformes dont une sur un carrefour resserré



Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
110		3			2			



➤ PISTES D'ACTION

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Prévoir un cheminement de 1.40 ml contrasté par rapport à la voie, sans obstacles, avec un devers maximal de 2% sur tout le parcours	P1	33
Traversées	Ajouter les bandes podotactiles à une traversée, prévoir un plateau surélevé sur le carrefour pour l'autre, compte tenu du contexte, avec répéteur tactile ou sonore (compris pour faubourg d'Aunis)	P1	22
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports			0
Total			55

➤ DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Reportage Photographique

Photo 1



Traversée de voie sans bandes podotactiles

Photo 2



Cheminement en devers > à 2%, avec rétrécissement ponctuel par poteau électrique

Photo 3



Idem

Photo 4



Idem

Photo 5



Traversée aboutissant sur caniveau, abaissé décalé sur un trottoir de faible largeur, feux sans répéteur tactile ou sonore

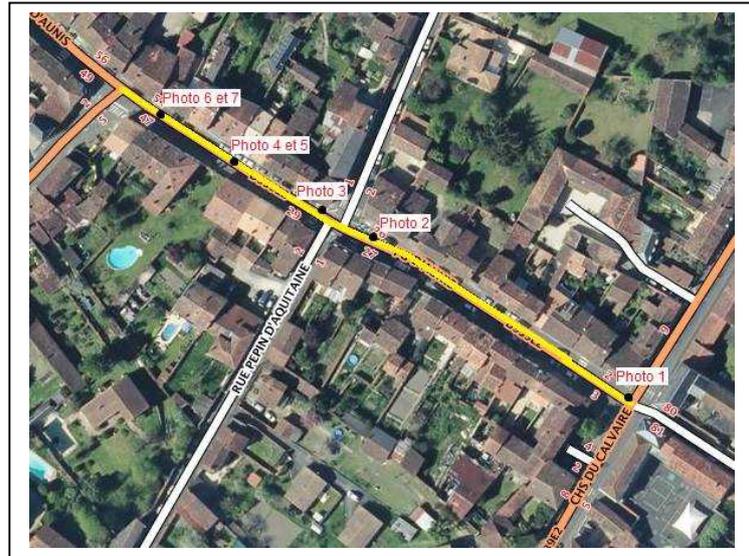
Légende des entraves

A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

5.1.6 – Faubourg d'Aunis / Cheminement 1

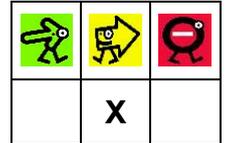
➤ CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
210 ml	- Cheminement dégradé ponctuellement - 2 traversées avec marquage au sol décalé - 1 stationnement PMR non relié au cheminement accessible



Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité

A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
		1			2		1	



➤ PISTES D'ACTION

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Reprendre ponctuellement le cheminement dégradé	P1	2
Traversées	Adapter le marquage des traversées	P1	2
Escaliers			0
Stationnements	Prévoir un abaissé de trottoir sur toute la largeur de celui-ci au niveau de la place PMR	P1	6
Arrêts de transports			0
Total			10

➤ DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves

A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Reportage Photographique

Photo 1



Pas de remarques sur le cheminement et la traversée (hors répétiteur évoqué ci-avant)

Photo 2



Marquage au sol décalé par rapport aux abaissés

Photo 3



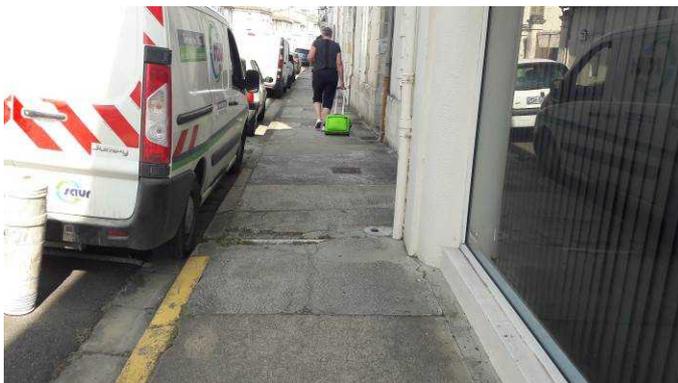
Idem

Photo 4



Traversée conforme

Photo 5



Cheminement dégradé ponctuellement

Photo 6



Traversée conforme

Légende des entraves

A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Photo 7



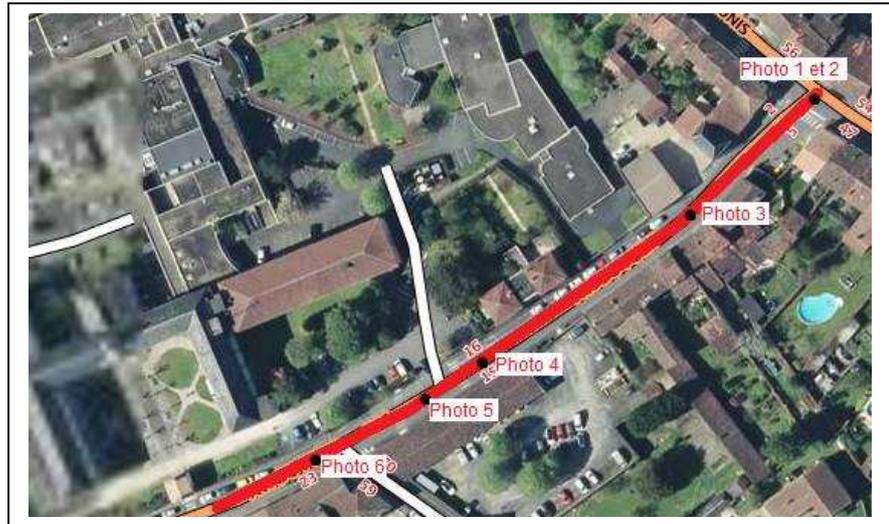
Place de stationnement PMR non reliée au cheminement accessible de manière protégé

Légende des entraves

A1	Cheminevements : Largeur	A4	Cheminevements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminevements : Pente	A5	Cheminevements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminevements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

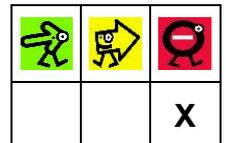
5.1.7 – Avenue du Port / Cheminement 1

➤ CONSTAT



Longueur de la rue	Commentaires
200 ml	- Cheminement en devers sur 100 ml - 2 traversées non conformes

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
		2	50		2			



➤ PISTES D'ACTION

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Prévoir un cheminement de 1.40 ml contrasté par rapport à la voie, sans obstacles, avec un devers maximal de 2% sur tout le parcours	P1	10
Traversées	Rendre conforme la traversée de voie au niveau du Faubourg d'Aunis, supprimer l'autre	P1	2
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports			0
Total			12

➤ DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Reportage Photographique

Photo 1



Réduction du cheminement à moins de 90 cm de large, bandes podotactiles non parallèle à la traversée de voie sans guide tactile

Photo 2



Cheminement en devers > à 2% sur 100 ml

Photo 3



Cheminement encombré par poubelles

Photo 4



Traversée de voie sans abaissés ni bandes podotactiles

Photo 5



Traversée conforme

Photo 6



Adaptation durant les travaux (à finaliser et protéger après les travaux)

Légende des entraves

A1 Cheminements : Largeur

A2 Cheminements : Pente

A3 Cheminements : Obstacles

A4 Cheminements : Dévers

A5 Cheminements : Sol

B Traversées de voies

C Escaliers

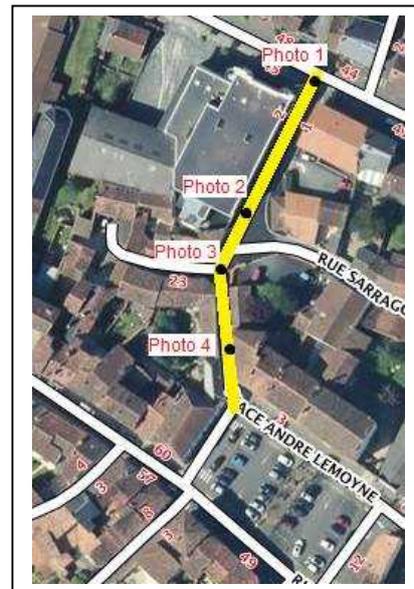
D Stationnements

E Arrêts de transports

5.1.8 - Rue de l'Ancienne Poste / Cheminement 1

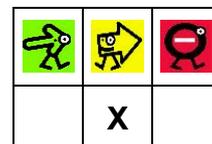
➤ CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
100 ml	Absence de cheminement piéton défini hors le long de la salle EDEN



Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité

A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
100								



➤ PISTES D'ACTION

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	On inclura l'ensemble dans une zone de rencontre	P3	2
Traversées			0
Escaliers			0
Stationnements			
Arrêts de transports			0
Total			2

➤ DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves

A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Reportage Photographique

Photo 1



Depuis EDEN : pas de remarques particulières : présence d'une zone protégée

Photo 2



Fin de la zone protégée : absence de zone de rencontre

Photo 3



Voir ci-avant

Photo 4



Voir ci-avant

Légende des entraves

A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

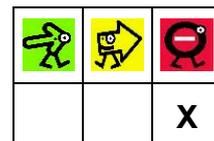
5.1.9 - Rue Gambetta / Cheminement 1

➤ CONSTAT



Longueur de la rue	Commentaires
300 ml	<ul style="list-style-type: none"> - 8 grilles avec fentes > à 2 cm de large et 3 potelets non conformes à l'abaque de détection - 11 traversées de voie non conformes - 2 Places PMR de largeur < à 3.30 ml, non raccordée aisément au cheminement

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
		11			11		2	



➤ PISTES D'ACTION

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminelements	Remplacer les éléments non conformes	P1	5
Traversées	Mettre en conformité les 11 traversées (le carrefour à 4 traversées pourra constituer un plateau surélevé formant ralentisseur par exemple)	P1	20
Stationnements	Prévoir un abaissé de trottoir pour relier la place PMR maintenue au minimum (une place sera supprimée par exemple pour largeur minimale de 3.30 ml)	P1	3
Arrêts de transports			
Total			28

Légende des entraves			
A1	Cheminelements : Largeur	A4	Cheminelements : Dévers
A2	Cheminelements : Pente	A5	Cheminelements : Sol
A3	Cheminelements : Obstacles	B	Traversées de voies
		C	Escaliers
		D	Stationnements
		E	Arrêts de transports

Reportage Photographique

Photo 1



Absence de bandes podotactiles pour cette traversée de voie

Photo 2



Idem avec abaissé insuffisant d'un côté (ressaut > à 2 cm)

Photo 3



Ensemble des 4 traversées du carrefour sans bandes podotactiles, dont 2 traversées sans abaissés

Photo 4



Voir ci-avant, jardinière réduisant le passage par ailleurs

Photo 5



Absence de bandes podotactiles pour cette traversée de voie

Photo 6



Idem à la photo 2

Légende des entraves

A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Photo 7



Absence de bandes podotactiles pour cette traversée de voie

Photo 8



Idem aux photos 2 et 6

Photo 9



Idem à ci-avant

Photo 10



Places PMR de largeur < à 3.30 ml, non raccordée aisément au cheminement

Photo 11



Entrée dans la zone de rencontre : pas de remarque particulière

Photo 12



Une grille avec fentes > à 2 cm de large et 3 potelets non conformes à l'abaque de détection

Légende des entraves

A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Photo 13



grille avec fentes > à 2 cm de large

Photo 14



Idem

Photo 15



Idem

Photo 16



Idem

Photo 17



Idem

Photo 18



Idem

Légende des entraves

A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Photo 19



Idem

Légende des entraves

A1	Cheminelements : Largeur	A4	Cheminelements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminelements : Pente	A5	Cheminelements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminelements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

5.1.10 – Place Paille avec percée Office du Tourisme / Cheminement 1

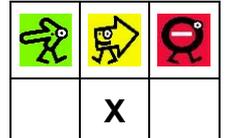
➤ CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
150 ml	<ul style="list-style-type: none"> - Ressaut > à 2 cm au niveau de l'abaissé de trottoir vers office - Escalier sans équipement (contraste du 1^{er} et dernier nez-de-marche, mains courantes, bande podotactile) - 1 Place adaptée avec largeur < à 3.30 ml



Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité

A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
50		1				1	1	



➤ PISTES D'ACTION

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Prévoir la reprise de l'abaissé de trottoir vers office	P3	1
Traversées			0
Escaliers	Equiper l'escalier avec contraste du 1 ^{er} et dernier nez-de-marche, mains courantes prolongées et bande podotactile	P3	3
Stationnements	Elargir à au moins 3.30 ml la place adaptée	P3	1
Arrêts de transports			0
Total			5

➤ DEROGATIONS

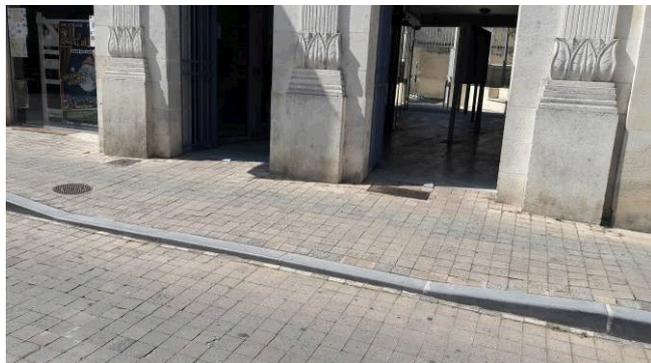
Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves

A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Reportage Photographique

Photo 1



Ressaut > à 2 cm au niveau de l'abaissé de trottoir

Photo 2



Pas de remarque dans la zone office du tourisme

Photo 3



Pas de remarques particulières pour les 3 places de stationnement adaptées

Photo 4



Escalier sans équipement (contraste du 1^{er} et dernier nez-de-marche, mains courantes, bande podotactile)

Photo 5



Place adaptée avec largeur < à 3.30 ml

Légende des entraves

A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

5.1.11 – Rue Coybo / Cheminement 1

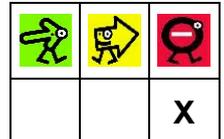
➤ CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
85 ml	Pas de cheminement piéton matérialisé d'au moins 90 cm de large



Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité

A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
85								



➤ PISTES D'ACTION

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Inclure cette rue dans la zone de rencontre	P3	2
Traversées			0
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports			0
Total			2

➤ DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves

A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Reportage Photographique

Photo 1



Début de la rue, non incluse dans la zone de rencontre

Photo 2



Cheminement piéton < à 90 cm de large

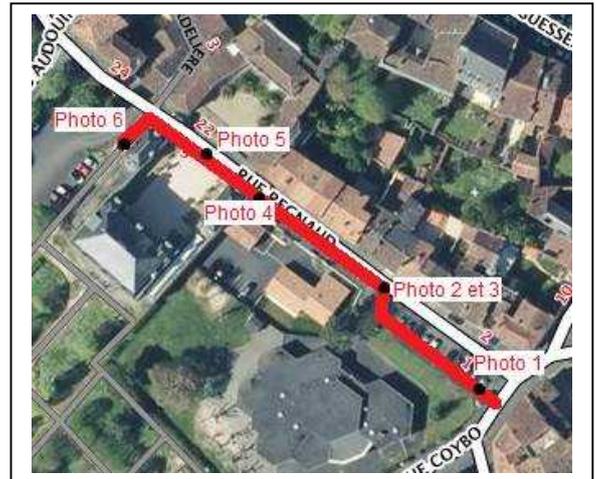
Légende des entraves

A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

5.1.12 - Rue Regnaud / Cheminement 1

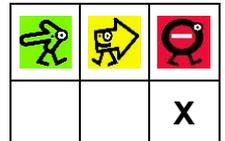
➤ CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
130 ml	<ul style="list-style-type: none"> - 80 ml de cheminement dégradé ou non contrasté de la voie puis 50 ml de largeur < à 140 ml - 2 traversées de voie sans bandes podotactiles - Places adaptées non raccordée au cheminement



Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité

A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
50				80	2		2	



➤ PISTES D'ACTION

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Prévoir un cheminement de 1.40 ml contrasté par rapport à la voie, sans obstacles, avec un devers maximal de 2% sur tout le parcours	P1	16
Traversées	Poser des bandes podotactiles au droit des traversées	P1	2
Escaliers			0
Stationnements	Raccorder les places de stationnement au cheminement	P1	2
Arrêts de transports			0
Total			20

➤ DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves

A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Reportage Photographique

Photo 1



Cheminement dégradé au niveau de l'école, avec stationnement gênant

Photo 2



Absence de bandes podotactiles

Photo 3



Cheminement non contrasté de la voie

Photo 4



cheminement de largeur comprise entre 90 et 140 cm de large côté musée jusqu'au parking

Photo 5



Absence de bandes podotactiles

Photo 6



Places adaptées non raccordée au cheminement

Légende des entraves

A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

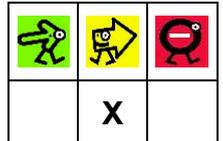
5.1.13 – Rue des Jacobins / Cheminement 1

➤ CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
190 ml	<ul style="list-style-type: none"> - 2 grilles avec fentes > à 2 cm de large et 2 potelets non conformes à l'abaque de détection - 2 places adaptées avec largeur < à 3.30 ml



Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
		4					2	



➤ PISTES D'ACTION

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Remplacer les grilles d'avaloir et les potelets	P1	4
Traversées			0
Escaliers			0
Stationnements	Redimensionner les places PMR	P1	2
Arrêts de transports			0
Total			6

➤ DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Reportage Photographique

Photo 1



Rue incluse dans la zone de rencontre : pas de remarque à ce sujet

Photo 2



Grille avec fentes > à 2 cm de large

Photo 3



Idem

Photo 4



Places adaptées de largeur < à 3.30 ml

Photo 5



2 potelets non conformes à l'abaque de détection

Photo 6



Pas de remarques sur la suite du parcours

Légende des entraves

A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Légende des entraves

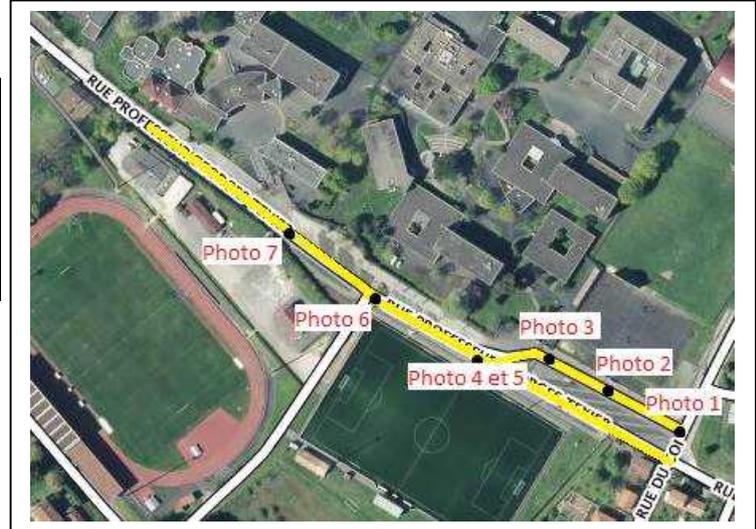
A1	Cheminevements : Largeur	A4	Cheminevements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminevements : Pente	A5	Cheminevements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminevements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

5.2 Cheminement 2

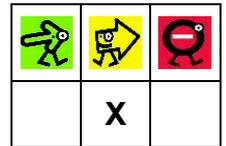
5.2.1 – Rue du professeur Georges Texier / Cheminement 2

➤ CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
330 ml	<ul style="list-style-type: none"> - 16 plots non conformes à l'abaque de détection pour malvoyants - 4 traversées de voie avec bandes podotactiles usées - 3 places de stationnement PMR non raccordées au cheminement



Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
		16			4		3	1



➤ PISTES D'ACTION

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminelements	Remplacer les plots sur la zone arrêt de bus	P3	8
Traversées	Remplacer les bandes podotactiles	P3	4
Escaliers			0
Stationnements	Raccorder au cheminement les places de stationnement PMR	P3	6
Arrêts de transports	Prévoir l'aménagement adapté de l'arrêt pour accès aux bus à tous avec les partenaires du service.	P3	7
Total			25

➤ DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves			
A1	Cheminelements : Largeur	A4	Cheminelements : Dévers
A2	Cheminelements : Pente	A5	Cheminelements : Sol
A3	Cheminelements : Obstacles	B	Traversées de voies
		C	Escaliers
		D	Stationnements
		E	Arrêts de transports

Reportage Photographique

Photo 1



Traversée de voie avec bandes podotactiles usées

Photo 2



arrêt de bus sans quai surélevé pour faciliter l'embarquement, bande podotactile usée, absence de guide tactile vers celle-ci

Photo 3



16 plots avec hauteur < à 50 cm : non conforme à l'abaque de détection

Photo 4



Traversée de voie avec bandes podotactiles usées

Photo 5



Stationnement PMR non raccordé au cheminement

Photo 6



Traversée de voie avec bandes podotactiles usées

Légende des entraves

A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Photo 7



Idem aux 2 photos précédentes (raccordement des places + bandes podotactiles)

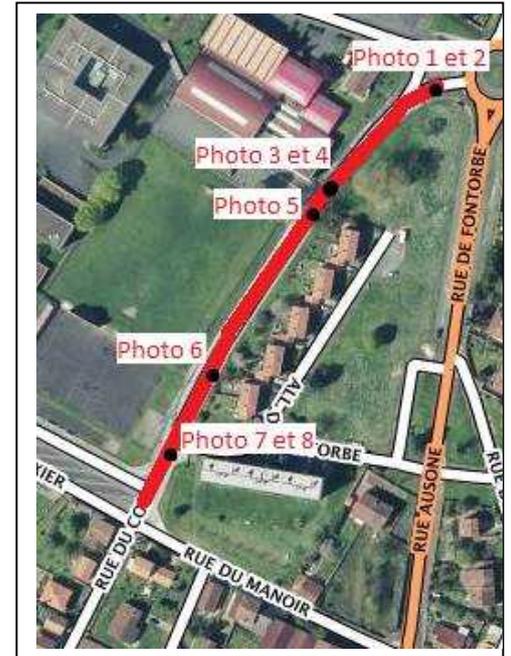
Légende des entraves

A1	Cheminevements : Largeur	A4	Cheminevements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminevements : Pente	A5	Cheminevements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminevements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

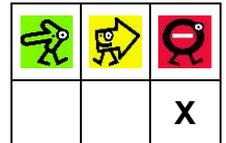
5.2.2 - Rue du Coi / Cheminement 2

➤ CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
240 ml	<ul style="list-style-type: none"> - Cheminement légèrement dégradé sur 150 ml - 4 traversées non conformes - Arrêt de bus sans aménagement particulier (surélévation du trottoir)



Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
110				150	4			



➤ PISTES D'ACTION

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Programmer une réfection du revêtement de trottoir à long terme	P3	15
Traversées	Mettre en conformité les 4 traversées évoquées, remplacer les grilles sur les 2 traversées concernées	P2	6
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports	Prévoir l'aménagement adapté de l'arrêt pour accès aux bus à tous avec les partenaires du service.	P3	14
Total			35

➤ DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Reportage Photographique

Photo 1



Traversée de voie sans bandes podotactiles, cheminement meuble avec pente > à 8% sur un côté

Photo 2



Pas de remarques particulières (pente de 4% moyenne)

Photo 3



Traversée de voie avec grilles à fentes > à 2 cm de large, sans abaissé de trottoir sur un côté ni bandes podotactiles

Photo 4



Idem avec absence de matérialisation

Photo 5



Pas de remarques particulières si ce n'est un début de dégradation du revêtement

Photo 6



Arrêt de bus sans aménagement particulier

Légende des entraves

A1	Cheminevements : Largeur	A4	Cheminevements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminevements : Pente	A5	Cheminevements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminevements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Photo 7



Traversée de voie avec bande podotactile usée ou absente

Photo 8



Liaison avec cheminement décrit ci-avant

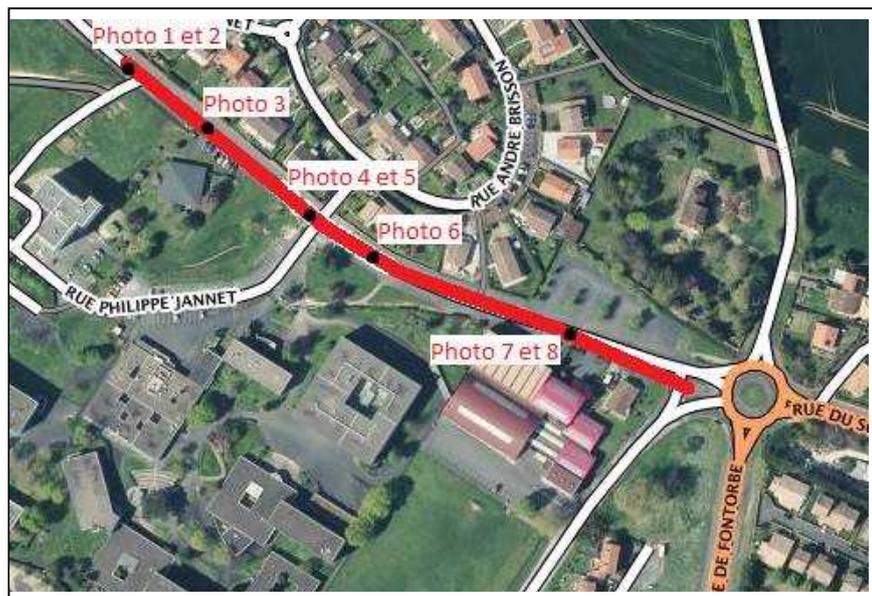
Légende des entraves

A1	Cheminelements : Largeur	A4	Cheminelements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminelements : Pente	A5	Cheminelements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminelements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

5.2.3 – Avenue du Moulin / Cheminement 2

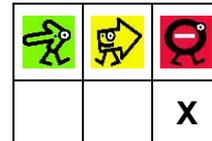
➤ CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
320 ml	<ul style="list-style-type: none"> - Cheminement encombré par véhicules sur toute sa longueur, avec devers > à 2% - Stationnement PMR non signalé par panneau, non relié au cheminement piéton - 5 traversées de voie sans bandes podotactiles dont 1 sans abaissé de trottoir



Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité

A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
			320	320	5		1	



➤ PISTES D'ACTION

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Prévoir un trottoir de 1.40 ml contrasté par rapport à la voie, sans obstacles (prévoir un marquage au sol décalé d'au moins 1.60 ml des murs de clôture), avec un devers maximal de 2% sur toute la longueur du parcours.	P2	48
Traversées	Mettre en conformité les 5 traversées évoquées	P2	6
Escaliers			0
Stationnements	Raccorder au cheminement la place de stationnement PMR et poser un panneau réglementaire	P2	2
Arrêts de transports			
Total			56

➤ DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves

A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Reportage Photographique

Photo 1



Pas de remarques sur la traversée vers accès BMX

Photo 2



Cheminement encombré par véhicules sur toute sa longueur, avec devers > à 2%

Photo 3



Stationnement PMR non signalé par panneau, non relié au cheminement piéton

Photo 4



Pas de bandes d'éveil de vigilance au droit des 4 traversées de voie

Photo 5



Idem

Photo 6



Voir remarque photo 2 (bien que marquage au sol réalisé mais limitant trop la largeur à son strict minimum)

Légende des entraves

A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Photo 7



Absence d'abaissé côté lycée et de bandes podotactiles

Photo 8



Cheminement non contrasté de la voie puis meuble

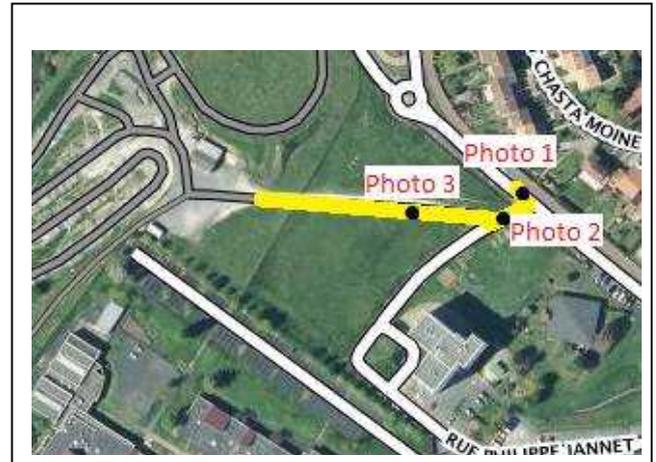
Légende des entraves

A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

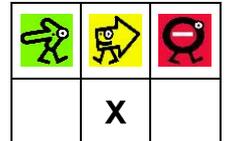
5.2.4 – Accès BMX / Cheminement 2

➤ CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
120 ml	- 100 ml de cheminement piéton meuble



Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
100								



➤ PISTES D'ACTION

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Prévoir un cheminement de 1.40 ml contrasté de l'environnement immédiat, sans obstacles, avec un devers maximal de 2% sur toute la longueur du parcours.	P3	10
Traversées			0
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports			0
Total			14

➤ DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Reportage Photographique

Photo 1



Accès au BMX depuis avenue Jean Moulin : pas de remarques particulières sur les 20 premiers mètres

Photo 2



Départ du sol meuble

Photo 3



De plus en plus dégradée par érosion et passage véhicule jusqu'à l'entrée

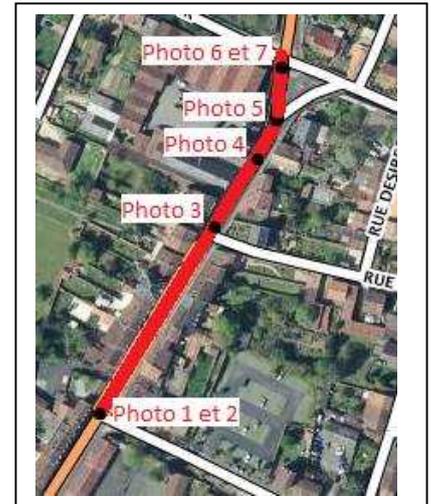
Légende des entraves

A1	Cheminevements : Largeur	A4	Cheminevements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminevements : Pente	A5	Cheminevements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminevements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

5.2.5 – Rue Elysée Loustalot (partie haute) / Cheminement 2

➤ CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
200 ml	- Cheminement réduit à moins de 1.20 ml sur 150 ml par poteaux électriques dont 1 bloquant, avec devers > à 2% sur 200 ml - 5 traversées de voie sans bandes podotactiles, 4 abaissés manquants



Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité

A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
150		6	200		5			

		
		X

➤ PISTES D'ACTION

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Prévoir un trottoir de 1.40 ml contrasté par rapport à la voie, sans obstacles, avec un devers maximal de 2% sur toute la longueur du parcours.	P1	40
Traversées	Mettre en conformité les 5 traversées évoquées	P1	8
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports			0
Total			48

➤ DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves

A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Reportage Photographique

Photo 1



Pas de bandes d'éveil de vigilance au droit de la traversée de voie

Photo 2



Cheminement réduit à moins de 1.20 ml par poteaux électriques, avec devers > à 2% sur 200 ml

Photo 3



Idem

Photo 4



Rétrécissement à moins de 90 cm de large

Photo 5



Uniquement problème de devers sur les 50 derniers mètres

Photo 6



Abaissés réalisés uniquement côté SUD de la rue du Manoir, absence de bandes podotactiles

Légende des entraves

A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Photo 7



Idem

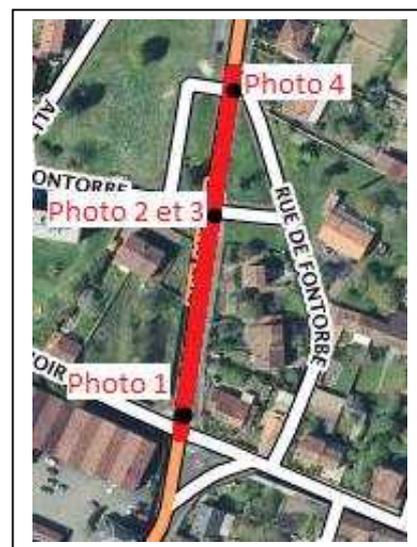
Légende des entraves

A1	Cheminevements : Largeur	A4	Cheminevements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminevements : Pente	A5	Cheminevements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminevements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

5.2.6 – Rue Ausone / Cheminement 2

➤ CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
150 ml	<ul style="list-style-type: none"> - 100 ml de cheminement dégradé, en devers > à 2% avec un panneau gênant puis 50 ml non praticable pour fauteuil roulant - 1 traversée sans abaissés ni bandes podotactiles, 2 autres avec bande podotactile non parallèle à la traversée, sans guide tactile



Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité

A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
		1	100	150	3			

		
		X

➤ PISTES D'ACTION

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Prévoir un trottoir de 1.40 ml contrasté par rapport à la voie, sans obstacles, avec un devers maximal de 2% sur toute la longueur du parcours.	P2	15
Traversées	Mettre en conformité les 3 traversées de voie	P2	4
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports			0
Total			19

➤ DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves

A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Reportage Photographique

Photo 1



Cheminement dégradé, en devers > à 2% avec un panneau gênant

Photo 2



Une traversée sans abaissés ni bandes podotactiles, l'autre avec bande podotactile non parallèle à la traversée sans guide tactile

Photo 3



50 mètres avec cheminement non praticable pour fauteuil roulant

Photo 4



Même remarque que photo 2 sur les bandes podotactiles

Légende des entraves

A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

5.2.7 – Rue de Fontorbe / Cheminement 2

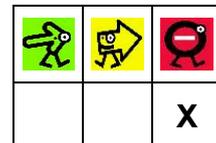
➤ CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
125 ml	- Cheminement dégradé sur toute la longueur avec pente trop important sur les 25 derniers mètres - 3 traversées de voies non conformes



Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité

A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
	25	1		125				



➤ PISTES D'ACTION

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Prévoir un trottoir de 1.40 ml contrasté par rapport à la voie, sans obstacles, avec un devers maximal de 2% sur toute la longueur du parcours.	P2	15
Traversées	Mettre en conformité PMR les traversées de voies	P2	5
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports			0
Total			20

➤ DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif
Pente naturelle du sol rendant impossible la conformité complète : il sera prévu 2 paliers de repos entre la dernière traversée de voie et la rue du Souvenir Français

Légende des entraves

A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Reportage Photographique

Photo 1



traversée de voie sans abaissés ni bandes podotactiles

Photo 2



Cheminement dégradé sur toute la longueur

Photo 3



traversée de voie sans abaissé d'un côté ni bandes podotactiles, un panneau bloquant sur le cheminement

Photo 4



Absence de bandes podotactiles

Photo 5



Cheminement réduit par la végétation et en pente > à 5%

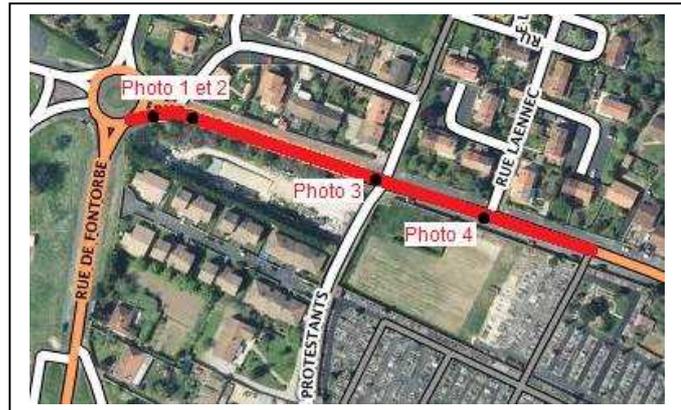
Légende des entraves

A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

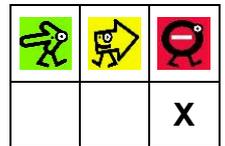
5.2.8 – Rue du Souvenir Français + Avenue Pasteur / Cheminement 2

➤ CONSTAT

Longueur	Commentaires
250 ml	<ul style="list-style-type: none"> - 150 ml en devers > à 2% dont 40 ml en pente > à 4% puis 100 ml avec cheminement meuble - 1 traversée non matérialisée et une double traversée non conforme - pas de stationnement PMR à l'entrée du cimetière



Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
	40	2	150	10	3			



➤ PISTES D'ACTION

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminelements	Prévoir un trottoir de 1.40 ml contrasté par rapport à la voie, sans obstacles, avec un devers maximal de 2% sur toute la longueur du parcours, avec palier de repos sur la zone en pente > à 4%.	P1	30
Traversées	Mettre en conformité la traversée au niveau du rond-point et matérialiser la traversée vers cimetière	P1	5
Escaliers			0
Stationnements	Créer un stationnement PMR à proximité de l'entrée du cimetière	P1	2
Arrêts de transports			0
Total			37

➤ DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif
Pente naturelle du sol rendant impossible la conformité complète : il sera prévu 3 paliers de repos entre la dernière traversée de voie et la rue du Souvenir Français

Légende des entraves					
A1	Cheminelements : Largeur	A4	Cheminelements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminelements : Pente	A5	Cheminelements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminelements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Reportage Photographique

Photo 1



Double traversée sans abaissés ni bandes podotactiles

Photo 2



Cheminement en pente > à 4% sur 40 ml, en devers > à 2% sur 150 ml

Photo 3



Traversée de voie non matérialisée

Photo 4



Cheminement meuble le long du cimetière, Absence de stationnement PMR proche de l'entrée du cimetière

Légende des entraves

A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

5.2.9 – Chemin des Protestants / Cheminement 2

➤ CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
125 ml	- 75 ml sans cheminement piéton matérialisé puis mal entretenu et < à 140 ml de large - pas de stationnement PMR à l'entrée du cimetière



Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
125				125				

		
		X

➤ PISTES D'ACTION

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Prévoir un trottoir de 1.40 ml contrasté par rapport à la voie, sans obstacles, avec un devers maximal de 2% sur toute la longueur du parcours.	P2	25
Traversées			0
Escaliers			0
Stationnements	Créer un stationnement PMR à proximité de l'entrée du cimetière	P2	2
Arrêts de transports			0
Total			27

➤ DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Reportage Photographique

Photo 1



Absence de cheminement piéton protégé sur 75 ml

Photo 2



cheminement piéton mal entretenu et < à 140 ml de large

Photo 3



Absence de stationnement PMR à l'entrée du cimetière

Légende des entraves

A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

5.3 Cheminement 3

5.3.1 – Place de l'Hôtel de ville / Cheminement 3

➤ CONSTAT

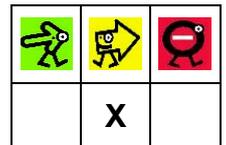
Commentaires

- 40 ml de cheminement déformé, avec obstacles vers stationnement PMR
- 2 traversées de voie sans bandes d'éveil à la vigilance, dont 1 sans abaissé de trottoir
- 2 places PMR avec devers > à 2% dont une trop étroite



Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité

A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
40			40	40	2		2	



➤ PISTES D'ACTION

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminelements	Prévoir un trottoir de 1.40 ml contrasté par rapport à la voie, sans obstacles, avec un devers maximal de 2% de la traversée de voie vers mairie au stationnement le plus proche (ou recréer un stationnement PMR proche de la mairie)	P1	8
Traversées	Prévoir la réalisation d'abaissés de trottoirs (pour le passage piétons concerné) et la pose de bandes d'éveil de vigilance	P1	4
Escaliers			0
Stationnements	Reprofilier les stationnements PMR avec devers < à 2%	P1	3
Arrêts de transports			0
Total			15

➤ DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves

A1	Cheminelements : Largeur	A4	Cheminelements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminelements : Pente	A5	Cheminelements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminelements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Reportage Photographique

Photo 1



Pas de bandes d'éveil de vigilance au droit de la traversée de voie, ni d'abaissé de trottoir

Photo 2



Cheminement déformé, avec obstacles vers stationnement PMR

Photo 3



Une partie de la place en devers > à 2%

Photo 4



Place PMR < à 3.30 ml de large, une partie de la place en devers > à 2%

Photo 5



Pas de remarques sur les places PMR

Photo 6



Pas de bandes d'éveil de vigilance au droit de la traversée de voie

Légende des entraves

A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

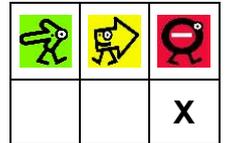
5.3.2 – Rue Tivoli + Palais de Justice / Cheminement 3

➤ CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
120 ml	40 ml de cheminement non protégé en devers local > à 2% Absence d'une traversée de voie avec bandes podotactiles et abaissé de trottoir



Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
			40		1			



➤ PISTES D'ACTION

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Reprofiler la rue Tivoli qui deviendra une zone de rencontre ou piétonne	P3	8
Traversées	Matérialiser la traversée de voie avec mise en accessibilité PMR	P3	2
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports			0
Total			10

➤ DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Reportage Photographique

Photo 1



Zone piétonne sans remarques

Photo 2



Zone protégée sans remarques

Photo 3



Absence de traversée de voie et présence d'un ressaut

Photo 4



Zone non protégée, sans trottoir avec devers > à 2%

Légende des entraves

A1	Cheminevements : Largeur	A4	Cheminevements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminevements : Pente	A5	Cheminevements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminevements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

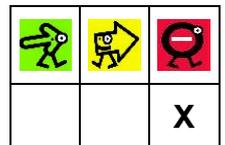
5.3.3 – Rue du Palais / Cheminement 3

➤ CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
40 ml	- Cheminement meuble vers Champ de Foire - Pas d'abaissé de trottoir en liaison avec rue Tivoli



Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
		1		40				



➤ PISTES D'ACTION

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Prévoir un trottoir de 1.40 ml contrasté par rapport à la voie, sans obstacles, avec un devers maximal de 2% vers traversée de voie Champ de Foire ou étendre la zone de rencontre.	P3	6
Traversées			0
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports			0
Total			6

➤ DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Reportage Photographique

Photo 1



Voie non protégée pour piétons en venant de la rue Tivoli

Photo 2



Ressaut vers cheminement meuble

Légende des entraves

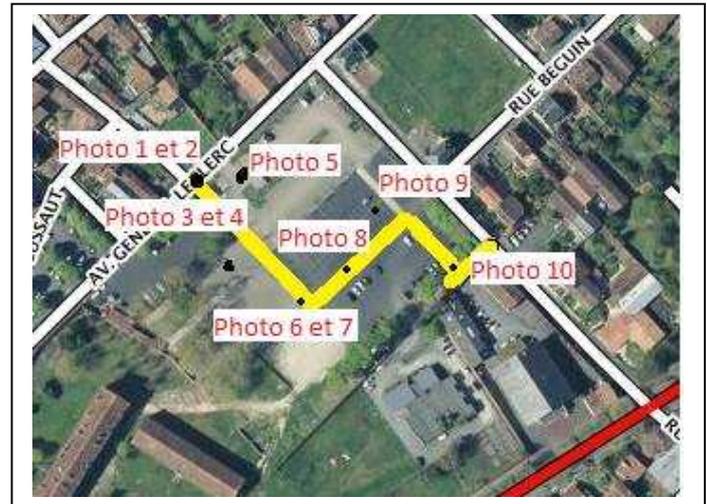
A1	Cheminelements : Largeur	A4	Cheminelements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminelements : Pente	A5	Cheminelements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminelements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

5.3.4 – Champ de Foire / Cheminement 3

➤ CONSTAT

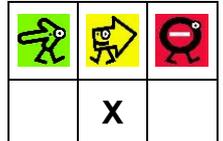
Commentaires

- Pente locale > à 10% au niveau d'une traversée + ressaut sur cheminement
- Discontinuité du revêtement vers rue Laurent Tourneur (sur 10 ml environ)
- 8 places PMR avec marquage effacé



Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité

A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
		2		10			8	



➤ PISTES D'ACTION

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminevements	Assurer une continuité du cheminement vers rue Laurent Tourneur de 1.40 ml de large, contrasté par rapport à la voie, sans obstacles, avec un devers maximal de 2% sur toute la longueur du parcours.	P2	10
Traversées	Reprendre la pente et le sol autour de l'accès à la traversée côté rue du Palais	P1	2
Escaliers			0
Stationnements	Refaire le marquage au sol des 8 places PMR effacé	P2	4
Arrêts de transports			0
Total			14

➤ DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves

A1	Cheminevements : Largeur	A4	Cheminevements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminevements : Pente	A5	Cheminevements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminevements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Reportage Photographique

Photo 1



Pas de remarques sur l'accessibilité de la traversée, effacée sur la route toutefois

Photo 2



Pente locale supérieure à 10% puis sol meuble

Photo 3



Marquage au sol des places effacé

Photo 4



Idem (autre angle)

Photo 5



Idem

Photo 6



Idem

Légende des entraves

A1	Cheminevements : Largeur	A4	Cheminevements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminevements : Pente	A5	Cheminevements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminevements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Photo 7



Présence d'un ressaut à la jonction enrobé/béton désactivé

Photo 8



Pas de remarques particulières

Photo 9



Idem

Photo 10



Discontinuité du revêtement vers rue Laurent Tourneur (sur 10 ml environ)

Légende des entraves

A1	Cheminelements : Largeur	A4	Cheminelements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminelements : Pente	A5	Cheminelements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminelements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

5.3.5 – Rue Laurent Tourneur / Cheminement 3

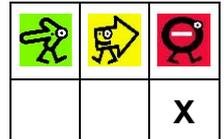
➤ CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
530 ml	- Ensemble du cheminement en devers > à 2%, avec nombreux obstacles permanents ou temporaires - 4 traversées non conformes



Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité

A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
		2	530	210	4			



➤ PISTES D'ACTION

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Prévoir un trottoir de 1.40 ml contrasté par rapport à la voie, sans obstacles, avec un devers maximal de 2% sur toute la longueur du parcours.	P2	106
Traversées	Matérialiser les traversées de voie avec mise en accessibilité PMR (abaissés + bandes podotactiles)	P2	12
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports			0
Total			118

➤ DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves

A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Reportage Photographique

Photo 1



Depuis l'avenue du Général Leclerc, 110 ml de trottoir en devers > à 2%, meuble par endroit.

Photo 2



Absence de traversée de voie abaissée à l'entrée du Champ de Foire

Photo 3



Traversée de voie sans abaissé d'un côté ni bandes podotactiles, face à un poteau électrique gênant l'accès à la pharmacie pour une personne en fauteuil

Photo 4



Voir remarque ci-avant (usage privilégié côté Champ de Foire pour cheminer vers allée d'Aussy)

Photo 5



Allée d'Aussy vers Champ de Foire : cheminement en devers > à 2% sur 100 ml

Photo 6



Traversées de voie sans remarques particulières (hormis grille avec fentes > à 2% pour la traversée de voie suivant l'allée d'Aussy, opposée à la prise de vue)

Légende des entraves

A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Photo 7



Depuis l'avenue Aristide Briand, 320 ml de trottoir en devers > à 2%, poteaux, poubelles gênant le passage.

Photo 8



Traversée de voie non matérialisée (sans abaissés ni bandes podotactiles)

Photo 9



Idem

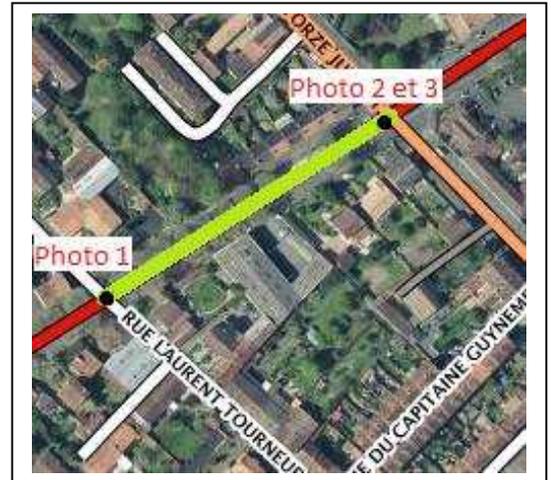
Légende des entraves

A1	Cheminevements : Largeur	A4	Cheminevements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminevements : Pente	A5	Cheminevements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminevements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

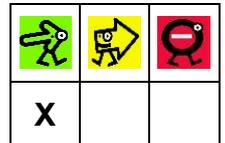
5.3.6 – Allée d'Aussy / Cheminement 3

➤ CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
140 ml	- Pas de remarques sur le cheminement piéton - Pas de remarques sur les traversées de voies avec feux avec répéteur tactile



Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
		1						



➤ PISTES D'ACTION

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminelements	Départ de l'Avenue Aristide Briand avec rétrécissement de voie : panneau à décaler	P2	2
Traversées			0
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports			0
Total			2

➤ DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminelements : Largeur	A4	Cheminelements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminelements : Pente	A5	Cheminelements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminelements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Reportage Photographique

Photo 1



Ensemble du cheminement sans remarques

Photo 2



Carrefour à feux tricolores sans remarques

Photo 3



Départ de l'Avenue Aristide Briand avec rétrécissement de voie : panneau à décaler

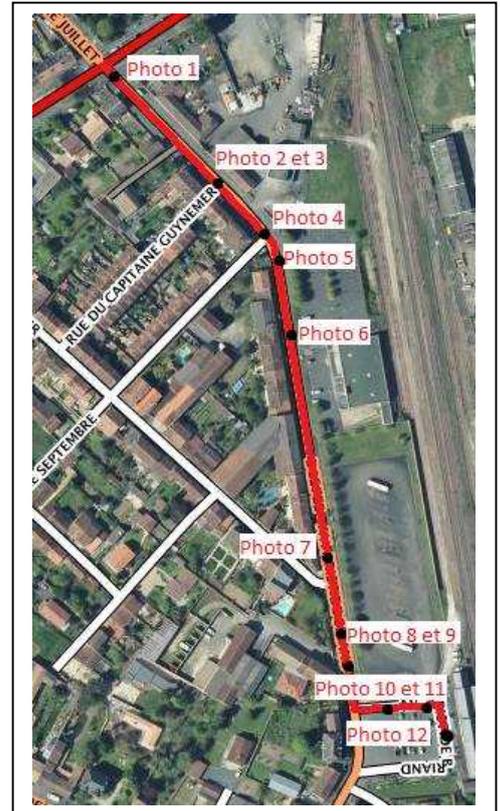
Légende des entraves

A1	Cheminevements : Largeur	A4	Cheminevements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminevements : Pente	A5	Cheminevements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminevements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

5.3.7 – Avenue Aristide Briand / Cheminement 3

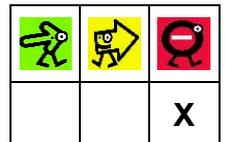
➤ CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
465 ml	<ul style="list-style-type: none"> - Cheminement meuble et non contrasté sur environ 250 ml, encombré par des obstacles temporaires (véhicules, poubelles,...) ou fixes (panneaux et arbres) - 2 traversées de voie avec bandes podotactiles moins large que les traversées + 1 avec équipement effacé - arrêt de bus sans quai surélevé pour faciliter l'embarquement, bande podotactile usée, absence de guide tactile vers celle-ci - marquage au sol des places de stationnement PMR effacé



Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité

A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
		10		250	3		2	1



➤ PISTES D'ACTION

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Prévoir un trottoir de 1.40 ml contrasté par rapport à la voie, sans obstacles ni ressaut, avec un devers maximal de 2% sur toute la longueur du parcours.	P3	80
Traversées	Reprendre les bandes podotactiles + continuité du devers pour une traversée	P3	2
Escaliers			0
Stationnements	Reprendre le marquage au sol des places PMR. Prévoir des stationnements sur chaussée afin de limiter les véhicules sur trottoir	P3	6
Arrêts de transports	Prévoir l'aménagement adapté de l'arrêt pour accès aux bus à tous avec les partenaires du service.	P3	7
Total			95

➤ DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves

A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Reportage Photographique

Photo 1



Cheminement non contrasté de la chaussée, meuble par endroit sur l'ensemble du parcours

Photo 2



Véhicule faisant obstacle à la traversée de voie

Photo 3



Idem de l'autre côté

Photo 4



Traversée en devers > à 2%

Photo 5



Cheminement très meuble, en pente > à 5% sur plus de 2 ml après la traversée

Photo 6



Traversée de voie bloquée par obstacles temporaires, bandes podotactiles ne faisant pas la largeur de la traversée, cheminement principal bloqué également par véhicule (poursuite du cheminement accessible sur le même côté)

Légende des entraves

A1 Cheminements : Largeur

A2 Cheminements : Pente

A3 Cheminements : Obstacles

A4 Cheminements : Dévers

A5 Cheminements : Sol

B Traversées de voies

C Escaliers

D Stationnements

E Arrêts de transports

Photo 7



Changement de côté pour cheminement : pas de remarques sur la traversée (autre traversée longeant le boulevard avec bandes podotactiles de largeur insuffisante)

Photo 8



Panneau bloquant le cheminement (arbres de l'autre côté)

Photo 9



Ressaut créé par bordure béton > à 2 cm

Photo 10



arrêt de bus sans quai surélevé pour faciliter l'embarquement, bande podotactile usée, absence de guide tactile vers celle-ci

Photo 11



Traversée de voie effacée, bandes podotactiles usées

Photo 12



Marquage au sol des places de stationnement PMR effacé

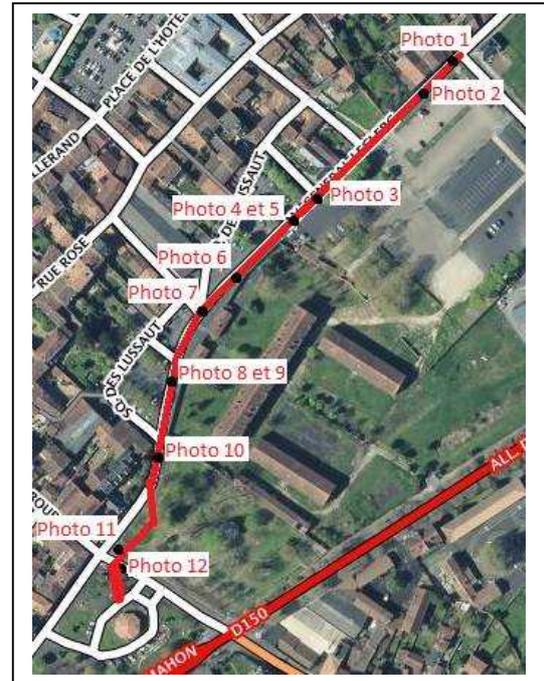
Légende des entraves

A1	Cheminevements : Largeur	A4	Cheminevements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminevements : Pente	A5	Cheminevements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminevements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

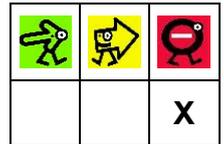
5.3.8 – Avenue du Général Leclerc / Cheminement 3

➤ CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
410 ml	<ul style="list-style-type: none"> - Cheminement dégradé et/ou meuble et/ou non contrasté de la voie sur l'ensemble du parcours - 4 traversées de voie non conforme (problèmes d'abaissés et bandes podotactiles) - 1 stationnement PMR avec marquage au sol effacé



Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
				410	4		1	



➤ PISTES D'ACTION

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Prévoir un trottoir de 1.40 ml contrasté par rapport à la voie ou avec guide tactile, sans obstacles, avec un devers maximal de 2% sur toute la longueur du parcours.	P1	60
Traversées	Prévoir la mise en accessibilité ou conformité des travées de voies	P1	10
Escaliers			0
Stationnements	Reprendre le marquage au sol de la place PMR citée ci-après	P1	1
Arrêts de transports			0
Total			71

➤ DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Reportage Photographique

Photo 1



Traversée sans bandes podotactiles, pas d'abaissé côté laverie

Photo 2



Cheminement dégradé sur l'ensemble du parcours

Photo 3



Idem

Photo 4



Bandes podotactiles non parallèle à la traversée de voie, non équipée d'un guide tactile

Photo 5



Sol non contrasté de la voie

Photo 6



Marquage du stationnement PMR effacé, absence de contraste vers traversée

Légende des entraves

A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Photo 7



Traversée de voie sans abaissés de trottoir, ni bandes podotactiles

Photo 8



Idem

Photo 9



Rétrécissement de voie à moins de 120 ml de large

Photo 10



Cheminement doux vers police municipal meuble, réduit à moins de 120 ml de large (sur 40 ml environ)

Photo 11



Pas de remarques particulières sur la traversée

Photo 12



Cheminement meuble, absence de guide tactile des places PMR au poste de police.

Légende des entraves

A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

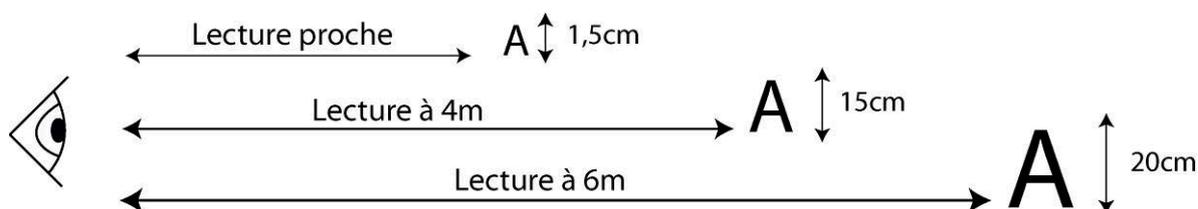
ANNEXE : signalétique et feux tricolores

L'objet des annexes suivantes est de préciser et d'illustrer les directives réglementaires issues de l'arrêté du 15 janvier 2007 et relatives à la signalétique et aux feux tricolores de la commune.

Annexe 1 : signalétique

Accès aux déficients visuels : lisibilité

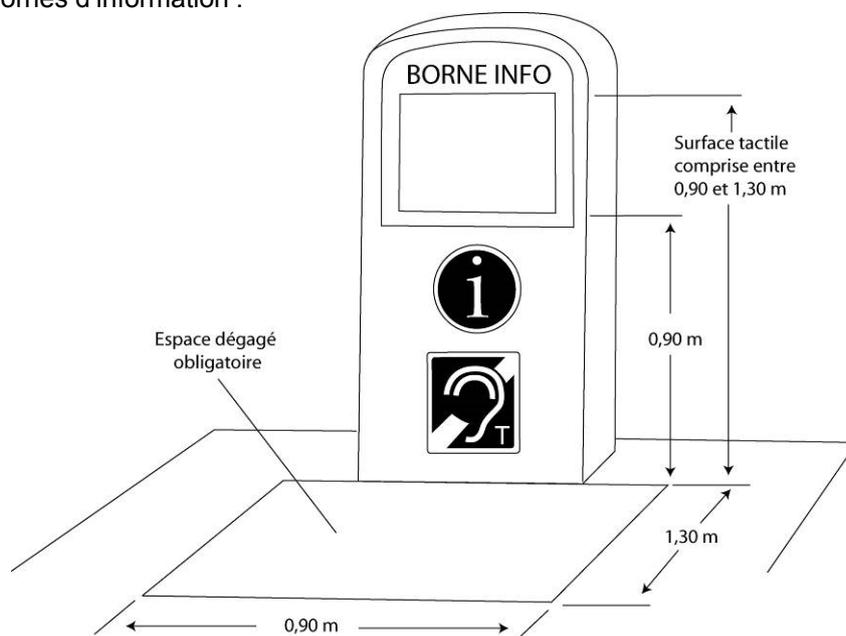
« Les informations visuelles apposées sur le mobilier urbain et destinées à l'indication des lieux ou à l'information du public peuvent être doublées par un signal sonore. Les informations visuelles sont facilement compréhensibles, lisibles en toutes conditions, y compris d'éclairage, visibles en position debout comme en position assise et contrastées par rapport au fond [...]. Les caractères ont une hauteur de 1,5 centimètre au minimum pour une lecture proche, de 15 centimètres pour une lecture à 4 mètres et de 20 centimètres pour une lecture à 6 mètres. »



Accès aux déficients moteurs et auditifs

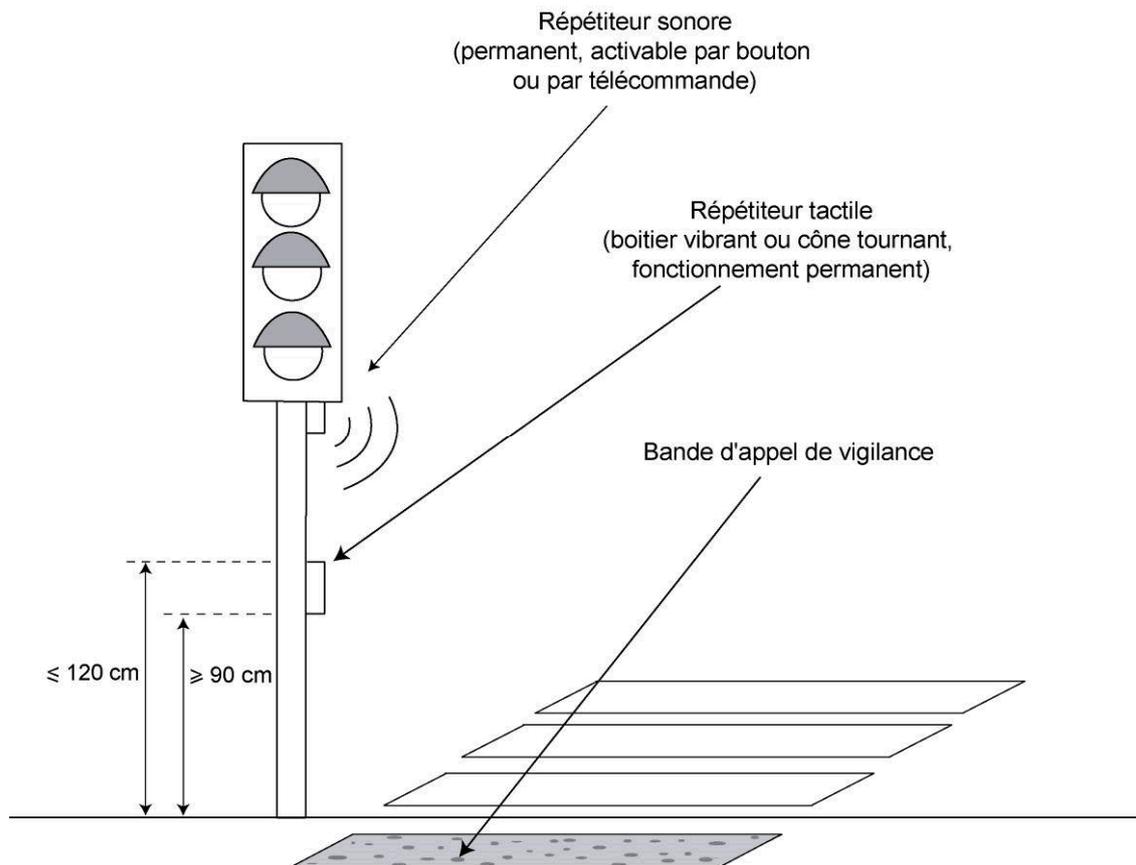
« Lorsque le système d'information comporte des commandes, leur surface de contact tactile est située entre 0,90 mètre et 1,30 mètre du sol. Ces éléments sont identifiés par un pictogramme ou une inscription en relief. Le dispositif peut être atteint par une personne en fauteuil roulant, un espace d'au moins 0,90 mètre par 1,30 mètre en permettant l'usage sans danger. Lorsque des messages sonores doublent les messages visuels, ils sont délivrés par un matériel permettant à une personne présentant une déficience auditive de les comprendre. »

Exemple pour les bornes d'information :



Annexe 2 : feux de circulation permanents

« Les signaux pour les piétons associés aux feux de signalisation lumineuse sont complétés par des dispositifs sonores ou tactiles conformes à l'arrêté du 21 juin 1991 susvisé, et notamment aux dispositions de l'article 110.2 de l'instruction interministérielle de signalisation routière, sixième partie (Feux de circulation permanents), et aux normes en vigueur. »



Choix du système de répétiteur

	Répétiteur tactile	Répétiteur sonore
Avantages	Faible gêne sonore pour les riverains	Pas de problème de repérage du système
	Pas d'activation nécessaire du fait de son fonctionnement permanent	Aide à la localisation de la traversée
Inconvénients	Difficulté de repérage du dispositif par les mal voyants	Gêne sonore pour les riverains, surtout si le fonctionnement est permanent
	Problème d'utilisation simultanée si plusieurs mal voyants sont présents en même temps	Risque de mauvaise audibilité du signal en cas de fort bruit ambiant
		Risque de confusion en cas d'implantation de plusieurs feux proches les uns des autres